



SIAL 2026

Salon international de l'alimentation

Parc des Expositions Paris Nord-Villepinte

17 au 21 oct. 2026 Dossier d'inscription

LES CHIFFRES :

- 7 500 exposants
- 78,5 % de visiteurs internationaux
- 205 pays représentés
- 400 000 produits exposés
- 2 200 innovations présentées
- 650 starts-up

PLUS D'INFOS : WWW.SIALPARIS.FR

Pavillon collectif Hauts-de-France



SIAL
PROFESSIONNELS

agro sphères
area des Hauts-de-France



Retrouvons-nous sur [f](#) [x](#) [in](#) [n](#) [i](#) [t](#) [y](#) [hautsdefrance.fr](#)

Région
Hauts-de-France

SIAL 2026 - Pavillon collectif

Salon international de l'alimentation

VOUS ÊTES une entreprise et vous souhaitez exposer pour la première ou seconde fois au Salon international de l'agroalimentaire (SIAL)

VOUS SOUHAITEZ améliorer votre visibilité sur un salon international, développer vos marchés à l'export, mettre en avant vos savoir-faire et compétences, trouver de nouveaux partenaires commerciaux...

REJOIGNEZ le stand de la Région Hauts-de-France au SIAL !

FORMULE SPÉCIALE :

La Région vous offre la possibilité d'exposer sur le pavillon collectif. À ce titre, un tarif privilégié vous est proposé.

Offre à 3 200 € comprenant :

- **Une station de travail pré-équipée dans un espace commun et ouvert avec :** une banque d'accueil, un tabouret haut, un totem, une multiprise, l'accès à une réserve commune, l'accès à un espace de convivialité mutualisé réservé aux exposants du pavillon collectif Hauts-de-France.
- **les frais d'inscription au salon comprenant :** l'accès à un espace exposant privatisé permettant la gestion en ligne de votre inscription, les badges exposants, votre marque listée dans le catalogue officiel du salon, votre participation possible au SIAL Innovation, vos communiqués publiés dans la section MEDIA du site SIAL Paris, la promotion de votre présence sur le salon, 40 invitations clients et accès à la Marketplace CXMP.

VOTRE CONTACT

Votre contact pour la participation au pavillon collectif dans le secteur "Régions de France"

Sophie Dussuelle - Tél. : 03 74 27 14 17 - Sophie.DUSSUELLE@hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

Pavillon collectif régional / Station de travail dans le secteur "Régions de France"

SIAL 2026 Salon international de l'alimentation

Bulletin
d'inscription

à retourner avant le 15 février 2026
à Sophie DUSSUELLE: Sophie.DUSSUELLE@hautsdefrance.fr

ACCOMPAGNÉ
D'UN EXTRAIT KBIS

ENTITÉ:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Nom et prénom du dirigeant:

Fonction:

Responsable du dossier:

Fonction:

Effectif:

Tél.:

Email:

Site Internet:

Activité en français:

Activité en anglais:

N° SIRET:

TVA Intracommunautaire:

Je soussigné(e)

Date

Signature et cachet de l'entreprise:

S'engage à participer au SIAL 2026 en tant qu'exposant dans le hall "Régions de France", selon la formule proposée:

Station de travail pré-équipée, frais d'inscription inclus

3 200 €

TOTAL DE LA PARTICIPATION

Les prix indiqués sont forfaitaires et non taxables (activité non assujettie à la TVA).

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE Chaque exposant participant aux opérations collectives organisées par la Région Hauts-de-France doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'il expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex.: acheminement du matériel d'exposition...). D'une façon générale, la Région Hauts-de-France décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants.

ANNULATION En cas d'annulation l'exposant s'engage à régler la totalité de la participation due.

La réception du bulletin de participation vaut engagement de votre entité. Une convention vous précisera les modalités de versement de votre participation à la Région.

Retrouvons-nous sur



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

SIAL 2026 - Pavillon collectif

Salon international de l'alimentation

POURQUOI EXPOSER SUR LE PAVILLON COLLECTIF HAUTS-DE-FRANCE ?

Dans le cadre de votre participation au pavillon collectif régional, vous bénéficiez d'un soutien et d'un accompagnement complet:

La logistique

- Gestion et suivi administratif, financier, technique et logistique de votre dossier
- Stand clé en main : structure, mobilier, enseigne et signalétique spécifiques, éclairage

La communication et la promotion de votre participation

- Actions collectives régionales de promotion dans la presse
- Promotion sur les réseaux sociaux

Réalisation d'un catalogue digital

La préparation commerciale

- Réunion de préparation et entretien individuel avec l'aménageur

L'accompagnement sur place

- Présence d'une équipe dédiée
- Accès à un espace collectif de rendez-vous et de convivialité

Le pavillon collectif régional est situé dans le secteur "Régions de France".

FORMULE ET COÛT

1) L'offre de base qui vous est proposée est un stand clé en main de 9 m² à 8 300 € :

Elle comprend :

- **le stand pré-équipé de 9 m²** sur le pavillon collectif Hauts-de-France comprenant : moquette, cloisons, enseigne exposant individuelle, électricité (coffret électrique de 3 Kwh)¹ nettoyage du stand, location du mobilier de base (dotation de 38 €/m²), une réserve fermant à clé, une décoration et une signalétique spécifique pour le pavillon régional.
- **les frais d'inscription au salon comprenant :** l'accès à un espace exposant privatisé permettant la gestion en ligne de votre inscription, les badges exposants, votre marque listée dans le catalogue officiel du salon, votre participation possible au SIAL Innovation, vos communiqués publiés dans la section MEDIA du site SIAL Paris, la promotion de votre présence sur le salon, 40 invitations clients et accès à la Marketplace CXMP.

¹ Pour tout appareil électrique (ex. plancha) nécessitant l'installation d'un coffret électrique d'une puissance supérieure à 3 kwh, le coût supplémentaire engendré sera facturé à l'exposant.

2) Éléments complémentaires :

- m² supplémentaire(s) selon la formule clé en main ci-dessus : **782 €/m²**
- Frais d'inscription supplémentaire si vous accueillez une autre entreprise sur votre stand (co-exposant) : **1 260 €**

VOTRE CONTACT

Votre contact pour la participation au pavillon collectif dans le secteur "Régions de France"

Sophie Dussuelle - Tél. : 03 74 27 14 17 - Sophie.DUSSUELLE@hautsdefrance.fr

Retrouvons-nous sur



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France

Pavillon collectif régional / Stand classique dans le secteur "Régions de France"

SIAL 2026 Salon international de l'alimentation

Bulletin
d'inscription

à retourner avant le 15 février 2026
à Sophie DUSSUELLE: Sophie.DUSSUELLE@hautsdefrance.fr

ACCOMPAGNÉ
D'UN EXTRAIT KBIS

ENTITÉ:

Adresse:

Code postal:

Ville:

Nom et prénom du dirigeant:

Fonction:

Responsable du dossier:

Fonction:

Effectif:

Tél.:

Email:

Site Internet:

Activité en français:

Activité en anglais:

N° SIRET:

TVA Intracommunautaire:

Je soussigné(e)

Date

Signature et cachet de l'entreprise:

S'engage à participer au SIAL 2026 en tant qu'exposant dans le hall "Régions de France", selon la formule proposée:

- Stand clé en main de 9 m², frais d'inscription inclus
- m² supplémentaire(s) sous réserve de disponibilité
- Forfait co-exposant supplémentaire
- Angle souhaité

8 300 €
x 782 €/m ²
1 260 €
x 380 €

(La répartition des angles se fera selon la disponibilité par taille et par ordre d'inscription).

TOTAL DE LA PARTICIPATION

Les prix indiqués sont forfaitaires et non taxables (activité non assujettie à la TVA).

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ JURIDIQUE Chaque exposant participant aux opérations collectives organisées par la Région Hauts-de-France doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont il serait reconnu personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'il expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex.: acheminement du matériel d'exposition...). D'une façon générale, la Région Hauts-de-France décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants.

ANNULATION En cas d'annulation l'exposant s'engage à régler la totalité de la participation due.

La réception du bulletin de participation vaut engagement de votre entité. Une convention vous précisera les modalités de versement de votre participation à la Région.

Retrouvons-nous sur



hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France